

## Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France

Liberté Égalité Fraternité

Nanterre, le 2 5 NOV. 2020

Affaire suivie par : Brigitte LUCAS Service Sécurité et Éducation Routières

Pôle Animation de la Politique de Sécurité Routière

Tél.: 01 40 97 29 21

Courriel: brigitte.lucas@developpement-durable.gouv.fr

Le préfet des Hauts-de-Seine

à

Destinataire in fine

**OBJET:** 

Appel à projets pour le plan départemental d'actions de sécurité routière 2021

P. J. :

Fiche synoptique et descriptive de l'action proposée

Chaque année, le Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) des Hauts-de-Seine décline les enjeux de sécurité routière à traiter de manière opérationnelle par la mise en œuvre d'actions de prévention définies dans le document général d'orientation (DGO) des Hauts-de-Seine 2018-2022.

A ce jour, le bilan 2020 fait ressortir essentiellement une accidentalité dans la catégorie des usagers vulnérables que sont les piétons (en quasi totalité des seniors) et les deux-roues motorisés. C'est une constante qui perdure dans notre département.

Aussi, ces deux populations doivent à nouveau et prioritairement faire l'objet d'actions de prévention pour 2021; sachant que ces derniers seront différenciés selon les âges et le type d'usagers (piétons, cyclistes, 2RM).

Si l'année 2020 n'a pas permis de réaliser tous les projets au regard du contexte sanitaire, l'ensemble des actions proposées qui répondront aux enjeux prioritaires et locaux émanant des services de l'État, des collectivités locales, d'entreprises, d'associations et de bénévoles pourront bénéficier, en tenant compte de la dotation budgétaire, d'une participation financière au titre de la sécurité routière.

Une attention particulière sera portée aux actions permettant la mise en œuvre de partenariats innovants tels que les nouvelles mobilités mais également des actions relatives aux risques liés aux déplacements dans le cadre d'activités professionnelles, sans oublier les jeunes (addictions et alcool).

Aussi, je vous invite à adresser à Mme Brigitte LUCAS, coordinatrice sécurité routière de la DRIEA des Hauts-de-Seine les projets d'actions de prévention que vous prévoyez, selon le modèle de fiche jointe en annexe (une par proposition d'action) pour le **28 février 2021, dernier délai de rigueur**.

Enfin, Mme LUCAS se tient à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en place de vos projets et pour toute information complémentaire.

Le préfet,

Laurent HOTTIAUX

## Liste des destinataires

Monsieur le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ; Monsieur le Président de l'association des Maires des Hauts-de-Seine ; Madame la Procureure de la République de Nanterre ; Mesdames et messieurs les Maires des Hauts-de-Seine ; Mesdames et messieurs les correspondants communaux « sécurité routière » des Hauts-de-Seine ; Mesdames et messieurs les responsables de service de Police municipale des Hauts-de-Seine ; Mesdames et messieurs les Directeurs des services de l'État; Monsieur le Chef d'état-major de la DTSP 92 ; Messieurs les Commandants des CRS autoroutières ; Monsieur le Commandant de la CTCSR 92; Monsieur le Général commandant la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ; Mesdames et messieurs les Chefs d'établissements scolaires d'enseignement général professionnel des Hauts-de-Seine; Monsieur le Président de la CCI des Hauts-de-Seine ; Madame la Directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale (DASEN); Madame la Rectrice de l'Académie de Versailles ; Monsieur le Président de la chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine ; Mesdames et messieurs les Présidents des fédérations professionnelles ; Mesdames et messieurs les Présidents des ligues, syndicats et fédérations d'usagers ; Mesdames et messieurs les responsables d'Associations des Hauts-de-Seine ; Mesdames et messieurs les Chefs d'entreprises des Hauts-de-Seine ; Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF)